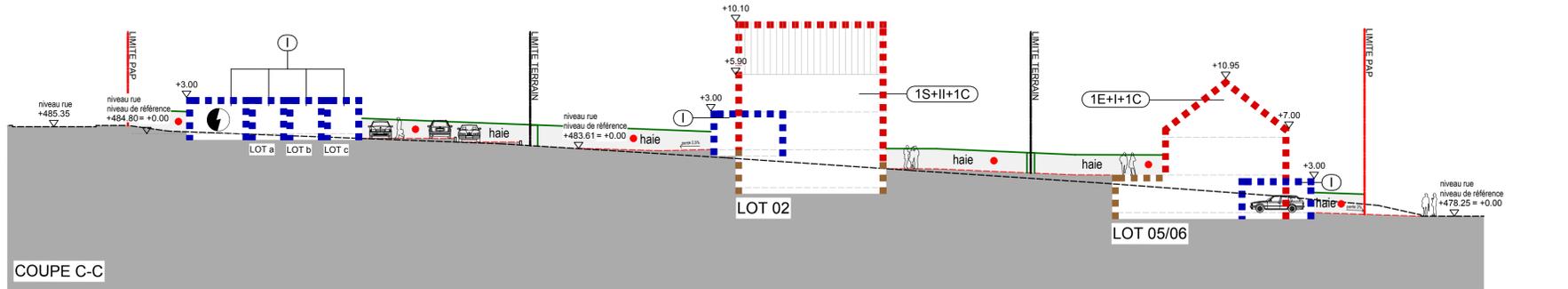
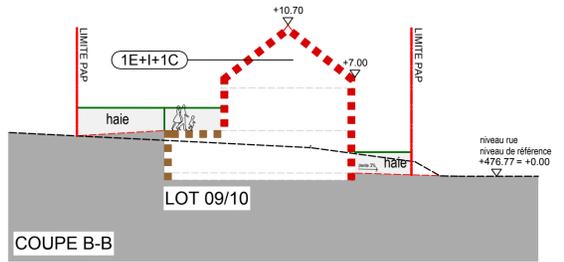


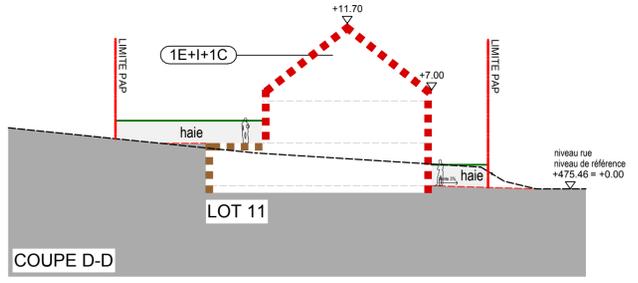
COUPE A-A



COUPE C-C



COUPE B-B



COUPE D-D



LEGENDE:
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

LOT	Surface au sol (hors bât)	Surface au sol (hors bât)	Surface au sol (hors bât)
Surface bâtie	Surface bâtie	Surface bâtie	Surface bâtie
Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir
Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir
Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir	Surface à bâtir

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2, R nombre d'étages en retrait
- +1,2, C nombre de niveaux sous combles
- +1,2, S nombre de niveaux au sous-sol

Indicateurs complémentaires

- +1,2, E nombre de niveaux partiellement enterrés

Hauteur de constructions

- h_{0-x} hauteur à la corniche de x mètres
- h_{a-x} hauteur à l'acrotère de x mètres
- h_{f-x} hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- OC constructions en ordre continu
- ONC constructions en ordre non continu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Indicateurs complémentaires

- ga garage

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- ti (i% < i%) toiture à i versants, degré d'inclinaison orientation du faîte

Cabane des immeubles (plans / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / lots

- lot projeté
- terrains cédés au domaine public communal
- lot projeté

Degré de mixité des fonctions

- (min x%) pourcentage minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- (max x%) pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVP espace vert privé
- EVP espace vert public
- EPJ aire de jeux ouverte au public
- EPJ espace extérieur ouvert à tous
- EPJ voie de circulation motorisée
- EPJ espace pouvant être dédié au stationnement
- EPJ chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- EPJ voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- EPJ espace de circulation privée (cour, chemins piétons, voie de circulation privée)

Plantations et murs

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- mur projeté / mur à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- attention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fosse ouverte pour eaux pluviales

Indicateurs complémentaires

- bassin de rétention souterrain
- canalisation pour eaux usées mixtes existante
- Constructions à démolir
- Transformateur électrique
- P / Pp Parking public / parking privé

Fonds de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Mésurage HOSC_0228 (AutoCAD 2004 / dwg)
Plan de situation N° 1165-01-02+140521 de Best - Topo du 28/05/2014
Plan n°1165_AGE_50_01D Indice F 09.10.2017 du Bureau RAUSCH ET ASSOCIES

Selon l'article 6 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2011 concernant le contenu du PAP "quartier existant" et du PAP "nouveau quartier", le fond de plan se compose d'un plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement dressé par un géomètre officiel conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création et réglementation des professions de géomètre et de géomètre officiel.

A	19/03/2018	Projet suivant à un projet refusé par conseil communal enregistré sous Réf. 17036 / 74C du 03.04.2017
indice	date	modification(s)

Maître de l'Ouvrage

Association Momentanée Solid Wickler

63, Zone industrielle L-9099 Ingeldorf

Objet

PAP Lotissement "Haaptstrooss / Merschterwee"
Lieu-dit: "Haaptstrooss / Merschterwee"
Haaptstrooss / Merschterwee L-9377 Hoscheid Commune du Parc Hosingen

Document

PROJET P.A.P.
Partie graphique II / Coupes

Plan n°	Indice	Echelle	Date	Dessiné	Contrôlé
P.432-402	*	1/250	05/12/2017	JKa	MPr

Maître(s) d'Ouvrage: Architecte

JONAS
ARCHITECTES ASSOCIÉS